

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 31 janvier 2012

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

L'an deux mille douze

et le 31 janvier,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - Mmes HENRY Mireille – GILLES Christine – M. VULPIAN Patrice - **ADJOINTS**

Mmes LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy – Mmes FARENQ Jeanine – BOUYA Corine - de CHAZERON FELICI Nathalie - M. POOS Julien - Mme CUCCIA Andrée – M. BONO Guy – Mme MICHEL Françoise – MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. TOSI Michel – Mme IBANEZ-QUENIN Stéphanie – Melle AMBROSIO Angélique

ABSENTS EXCUSES : M. BERTON Christian - Melle ARROUCHE Mounia

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 06/12 - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012

M. le Maire rappelle que conformément à la loi n°92.125 du 6 février 1992, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, dans les deux mois précédant l'examen du vote du budget.

En conséquence, M. le Maire présente à l'assemblée les orientations budgétaires de 2012 telles qu'elles figurent dans le document ci-joint et l'assemblée prend acte du déroulement de ce débat.

LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN DE CRAU



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

**DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

EXERCICE 2012

Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1- CONTEXTE GENERAL : LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES	6
1-1- L'IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE	6
1-2- LES PREVISIONS DE CROISSANCE 2012.....	6
2-LES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2012 : LES GRANDES ORIENTATIONS	6
2-1- LES CONCOURS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES	7
2-2- LA FISCALITE	7
3- LES TENDANCES BUDGETAIRES	8
3-1- DES ATOUTS ECONOMIQUES TOUJOURS ATTRACTIFS	8
3-2- INTERCOMMUNALITE.....	8
3-3- DES MARGES DE MANŒUVRE LIMITEES AVEC UNE FISCALITE MODEREE	8
4-NOS PROJETS POUR 2012	13
4-1- ECONOMIE ET EMPLOI.....	13
4-2- AGRICULTURE	13
4-3- AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT.....	13
4-4- LOGEMENT, FAMILLES.....	15
4-5- INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	15
4-6- SPORT ET JEUNESSE.....	15
4-7- CULTURE	16
4-8- ENSEIGNEMENT	16
LOCAUX ET FONCTIONNEMENT	16
4-9- SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS, SALUBRITE PUBLIQUE.....	16
4-10-ADMINISTRATION GENERALE, FESTIVITES ET VIE ASSOCIATIVE	17
CONCLUSION	18
ANNEXE : PROJETS STRUCTURANTS HORS TAXES, TRANCHE 2012	19

Introduction

Le Conseil Municipal se prononcera prochainement sur le budget primitif de l'exercice 2012.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du vote du budget. Ce débat porte sur le budget communal, ainsi que sur les budgets annexes de la zone du Salat, de la zone de la Chapelette et du service des pompes funèbres. Il permet de définir les priorités qui y seront affichées et les engagements pluriannuels qui pourront être envisagés.

La rigueur associée aux impacts des réformes en cours, s'imposent désormais aux finances communales et intercommunales. Le resserrement de leurs marges de manœuvre est réel et pourrait devenir préoccupant pour l'avenir, notamment en raison des points suivants :

- La crise de la dette, le démantèlement de Dexia, la hausse des conditions de prêt (marges sur les taux et commissions diverses) et durcissement des critères d'attribution, fragilisent les collectivités dans leurs recherches de financements à long terme ;
- Le remplacement de la taxe professionnelle par un panel de taxes et de dotations beaucoup moins dynamiques, en impactant la Communauté d'Agglomération, touche par ricochet les ressources de la ville ;
- La mise en place d'un Fonds de Péréquation Horizontale Communale et intercommunale (FPIC), pour lequel un accord a pu être trouvé malgré une difficile mise en place (150 M€ de transferts finalement prévus en 2012, avec une montée en puissance du dispositif le portant à 1 milliard en 2016). Ce fonds, dont les critères de calcul seront entre autres le revenu fiscal cumulé communes-intercommunalité, permettra une redistribution verticale de richesse. Un des modes de calcul initialement proposés par le gouvernement, et finalement abandonné, aboutissait à considérer comme riches des Communes percevant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), réservée aux Communes pauvres....
- Le gel en valeur de l'ensemble de l'enveloppe des dotations de l'Etat, jusqu'en 2014, diminue également les ressources de la Commune, du fait de l'inflation, et de l'utilisation d'une part de ces dotations comme variable d'ajustement ;
- Le Département et la Région, impactés par la baisse de leur autonomie fiscale et de leurs ressources, recentrent déjà leurs dépenses sur leurs compétences obligatoires, et par conséquent revoient à la baisse leurs aides aux Communes et aux associations ;
- La réforme des Collectivités Territoriales votée le 16 décembre 2010 va limiter dans l'avenir les cofinancements des projets d'investissement.

Pour faire face, la Commune de Saint Martin de Crau garde de nombreux atouts : une épargne cumulée élevée, des impôts locaux dont les taux ont été maintenus stables depuis plusieurs années, une forte croissance des installations d'entreprises et de son urbanisation, un endettement faible et des comptes équilibrés. Tous ces éléments lui permettent de maintenir sa

politique d'investissements structurants, sans hypothéquer l'avenir ni remettre en cause la réalisation du programme municipal.

1- Contexte général : Les perspectives économiques nationales

Les budgets s'inscrivent dans un contexte national, européen et même mondial en tension et sans visibilité ; de plus les évolutions législatives amorcées depuis 2008, les deux plans de rigueur de la fin 2011, et l'éventuelle TVA sociale annoncée impactent les décisions locales.

1-1- L'impact de la crise économique

La Commune soutient et soutiendra l'investissement local. Après sa participation en 2009 au plan de relance, elle a poursuivi son programme en 2010 et 2011 en maintenant ses investissements et l'optimisation de son financement.

Mais le contexte national et les bouleversements dans le mode de redistribution des ressources fragilisent désormais les recettes communales. La limitation des dotations de l'Etat, l'évolution moins soutenue des bases d'impositions, et la réforme de la fiscalité, laissent présumer les contraintes à venir.

1-2- Les prévisions de croissance 2012

Depuis l'été 2011, le climat conjoncturel s'est nettement dégradé dans l'industrie, les services et le commerce (réf. note de conjoncture INSEE d'octobre 2011). Sur l'année 2011, la croissance de la France serait de + 1,7 % (après +1.5% en 2010).

En 2012 ce taux, d'abord envisagé à 1,75%, a été revu à la baisse dans le budget de l'Etat, à 1%, fin 2011. Mais les économistes estiment que la croissance ne dépassera en réalité pas 0,1%.

L'évolution annuelle 2011 de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac, donnée du 12/01/2012) est de 2,5% (1,5% pour l'année 2010).

L'essoufflement de l'économie reste très inquiétant. L'INSEE vient d'officialiser l'entrée en récession de la France, au quatrième trimestre 2011, sur une durée probable de 6 mois.

2-Les mesures de la Loi de Finances 2012 : les grandes orientations

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2012, paru au Journal Officiel du 28 décembre 2011, prévoit un effort encore accru de maîtrise des dépenses publiques.

La stabilisation voire la baisse des dépenses est obtenue grâce à l'application de normes transversales sur les dépenses de fonctionnement (-5%), et à la poursuite du non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux (soit -30 401 emplois). Elle est associée à la poursuite des réformes et économies triennales (2011-2013) décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Les Collectivités Territoriales sont impliquées de fait directement dans cet effort : les dotations que l'Etat leur verse sont gelées en valeur en 2012, comme en 2011.

Par ailleurs, la hausse de la TVA de 5,5 à 7% va impacter certaines dépenses de fonctionnement (traitement des ordures ménagères, fleurissement, ...).

2-1- Les concours de l'Etat aux collectivités

Le mode de distribution des dotations, à force d'être modifié tous les ans, n'a plus de lisibilité. La plupart d'entre elles sont d'ailleurs désormais forfaitisées.

Le PLF 2012 marque la 2^{ème} année de 4 ans de gel des dotations de l'Etat aux Collectivités Territoriales. Ce gel concerne la totalité de l'enveloppe normée, dont le périmètre exclut toutefois le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Le produit des amendes de police, s'il est également exclu du périmètre, ne sera pas redistribué dans sa totalité aux Collectivités.

Compte tenu de la prévision d'inflation associée au projet de loi de finances de + 1,7% en 2012, après une inflation revue à + 2,1% en 2011, ces dotations diminuent en termes réels de près de 4% sur ces 2 années. En 2009 et 2010, l'enveloppe normée évoluait déjà moins vite que l'inflation, avec pour conséquence une diminution du pouvoir d'achat global du secteur public local.

La disparition des marges de croissance des dotations à répartir entraîne pour un grand nombre de collectivités des diminutions nettes des dotations. En effet, le montant affecté à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) étant gelé, une nouvelle diminution du complément de garantie de la Dotation Forfaitaire communale (DF) est prévue afin de dégager les moyens nécessaires au financement de la croissance démographique, du développement de l'intercommunalité et de la péréquation.

Comme depuis plusieurs années, les compensations fiscales serviront en 2012 de variable d'ajustement pour le bouclage de l'enveloppe normée (-14,5%). Si de nombreuses incertitudes demeurent, notamment quant aux conséquences des nouveaux mécanismes de péréquation entre collectivités, l'impact se traduira pour la Commune par une nouvelle baisse en 2012 - probablement de 2 à 4% - des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire et compensations fiscales des exonérations de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti). Entre 2009 et 2011, cette baisse a été de près de 5% (-200 000€).

Il est à noter que Saint Martin de Crau n'est plus éligible ni à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ni à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

2-2- La fiscalité

Le Projet de Loi de Finances prévoit une revalorisation des valeurs locatives cadastrales servant de bases à la fiscalité directe locale de + **1,8%** (+2% en 2011, + 1,2% en 2010).

Dans le « bloc communal », qui associe communes et intercommunalité, la Communauté d'Agglomération perçoit désormais notamment la part foncière de l'impôt économique (CFE) et une part assise sur la valeur ajoutée (CVAE) remplaçant la taxe professionnelle. ACCM, qui n'avait pas opté pour un régime de fiscalité mixte, perçoit également l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation.

L'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC), versées toutes deux par ACCM, devraient être reconduites selon des critères identiques à 2011.

3- LES TENDANCES BUDGETAIRES

3-1- Des atouts économiques toujours attractifs

De par son positionnement géographique, et grâce à son dynamisme, la Commune de Saint Martin de Crau poursuit son développement. La Collectivité s'efforce de soutenir les forces économiques en s'attachant à optimiser leurs atouts.

3-2- Intercommunalité

La Communauté d'Agglomération « ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE » (ACCM), créée en 2004, poursuit son développement dans les domaines de compétences suivants : développement économique, aménagement de l'espace (transports), équilibre social de l'habitat, politique de la ville (emploi et insertion), eau, assainissement et équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire (écoles de musique).

Avec l'achèvement de la carte intercommunale fixé au 1^{er} juin 2013, le travail de réflexion sur l'évolution de la structure actuelle est en cours. Le délai d'adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par le Préfet a toutefois été repoussé. En collaboration avec les autres intercommunalités du département, une étude est en cours pour proposer au Préfet un pôle métropolitain, et non l'intégration à une grande métropole.

3-3- Des marges de manœuvre limitées avec une fiscalité modérée

Le programme municipal « une ville pour un développement durable », en adéquation avec le « projet de ville - projet de vie 2004 - 2014 » initié avec la population Saint Martinoise, a permis de réaliser de nombreux projets. Par ailleurs, la Démarche Territoriale et Citoyenne vers un Développement Durable, et l'Analyse des Besoins Sociaux, initiées en 2011, vont aboutir à un programme d'actions concertées.

Plusieurs projets sont en cours d'étude ou de réalisation. En effet, la Ville se base sur une programmation pluriannuelle réfléchie de ses investissements, en partenariat avec le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat et l'Europe, et en fonction de ses capacités financières.

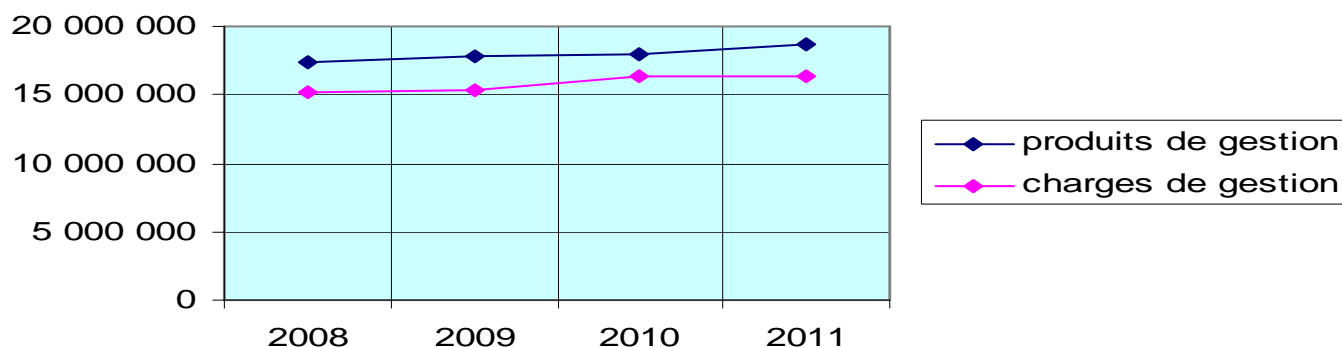
L'établissement d'autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) a d'ailleurs été instauré en 2011 pour la réalisation de l'Espace public couvert, dont les travaux s'échelonnent sur 2 années.

Maintenir l'épargne à un niveau élevé, une priorité

La stratégie financière de la Ville de Saint Martin de Crau est axée sur la maîtrise de l'épargne, qui constitue le seul moyen de garantir à la fois la solidité des équilibres de gestion et le financement de l'investissement. Pour cela, la Ville vise à limiter la croissance des dépenses de fonctionnement dans une proportion compatible avec la progression des ressources, et ce dans tous les domaines.

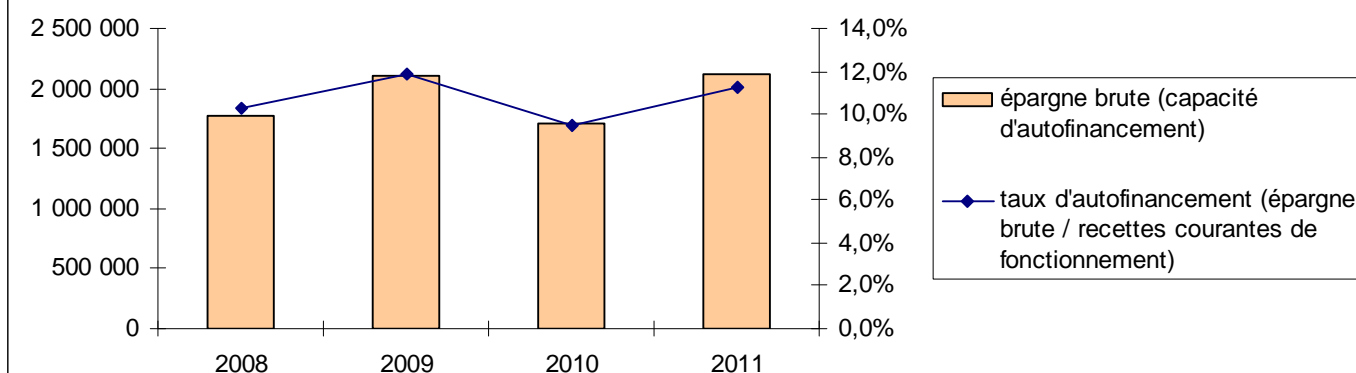
En 2011, l'effet de ciseau, dû à la contraction des recettes, semble être contenu. Les efforts de gestion entrepris par les services, même s'ils sont atténués par une forte hausse des prix des matières premières (pétrole, coton, blé,...) et des services, restent constants. Ils ont permis de maintenir l'épargne de gestion, socle de l'autofinancement, à hauteur de 2,39 M€ en 2011 (1,97M€ en 2010).

EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE GESTION (hors intérêts de la dette)



Le même constat peut être fait pour l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement), obtenue après déduction des intérêts de la dette. Ce solde de gestion représente 2,11 M€ et (1,65 M€ en 2010), ce qui a permis à la Ville en 2011 de consacrer 11,3% de ses recettes courantes au financement de l'investissement.

EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE

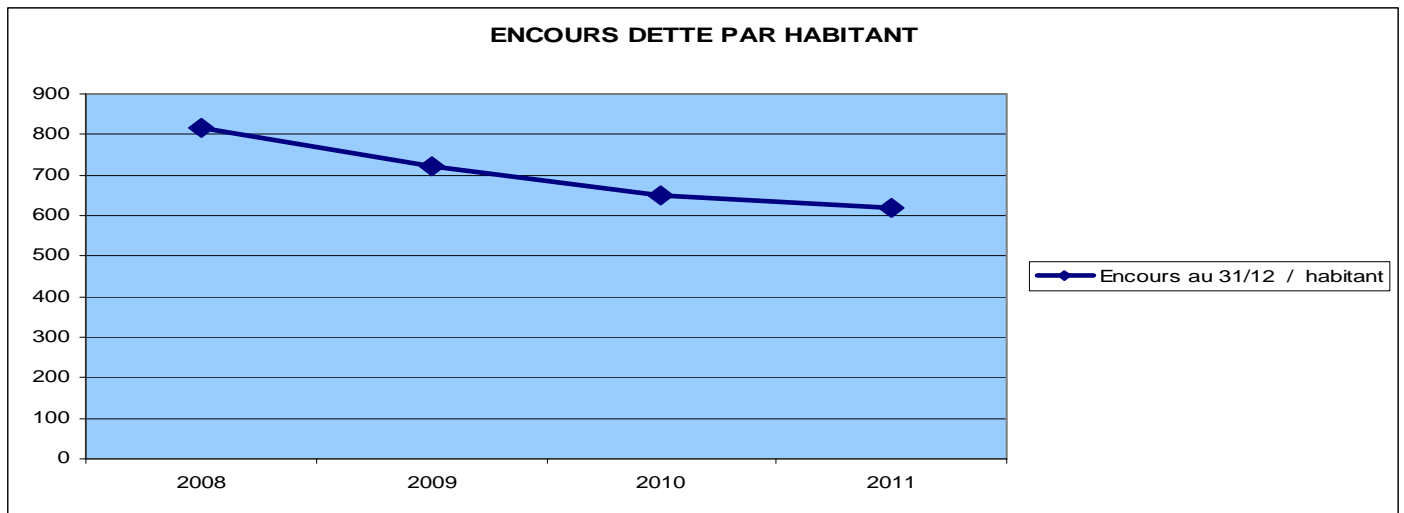


Préserver les marges de manœuvre futures

Depuis plusieurs années, la Ville inscrit son effort d'investissement dans le cadre d'une stratégie réfléchie de désendettement. Celle-ci a permis d'alléger les charges financières et, par conséquent, d'offrir des marges de manœuvre nouvelles pour développer l'offre de services et d'équipements au profit de la population (rappel : une commune ne peut emprunter que pour investir, mais l'intérêt des emprunts est une dépense de fonctionnement, qui diminuera d'autant les marges des années à venir).

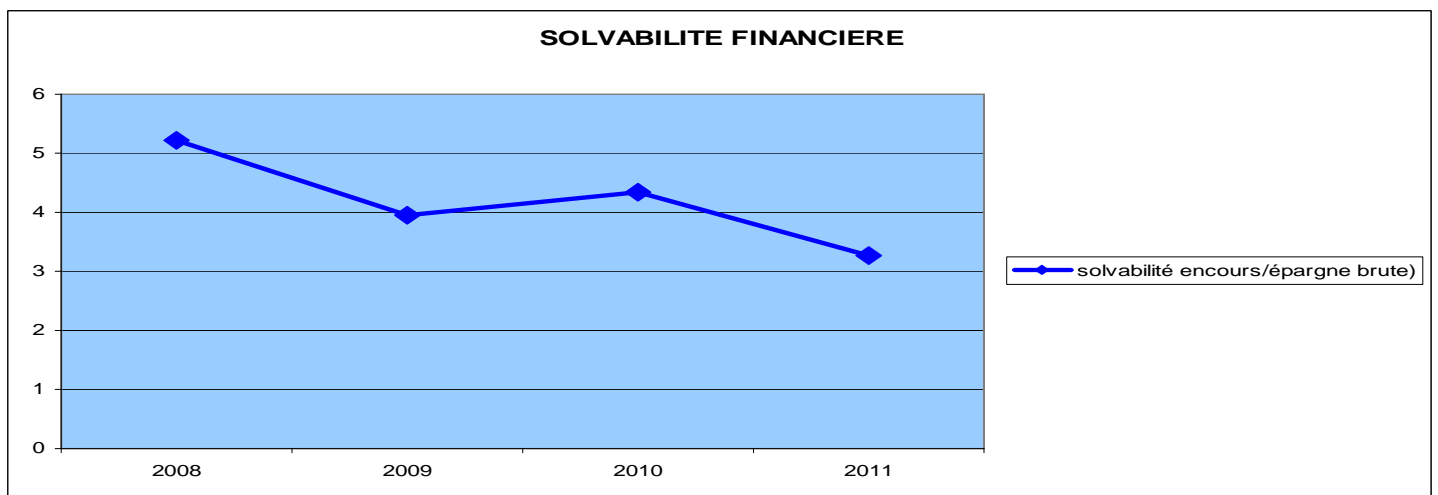
L'objectif de désendettement est aujourd'hui atteint, la dette de la Ville ayant diminué de plus de 2,3 M€ entre 2008 et 2011. La Ville n'a pas emprunté en 2009, l'emprunt de 500 000 € signé fin 2010 a servi à financer les crédits de reports sur le budget 2011, et il en sera de même pour l'emprunt de 1M€ signé fin novembre avec le Crédit Agricole, dans des conditions, compte tenu de la conjoncture, très performantes (il apparaîtra de ce fait au budget 2012).

L'évolution de l'encours de la dette par habitant montre que la Commune est nettement moins endettée fin 2011 (620 € par habitant) qu'elle ne l'était en 2008 (818 €). La moyenne 2010 de la strate, pour le département, était de 717 € par habitant (données fournies par le Trésor Public).



Le capital restant dû au 31 décembre 2011 s'élève à 6,9 M€.

La capacité de désendettement permet de mesurer le poids de la dette par rapport aux capacités financières de la ville. Fin 2011, il faudrait 3 années d'épargne brute pour rembourser l'intégralité du stock de la dette, un résultat qui témoigne de la solidité et de la bonne solvabilité financière de la Ville (le seuil d'alerte étant de 15 ans).



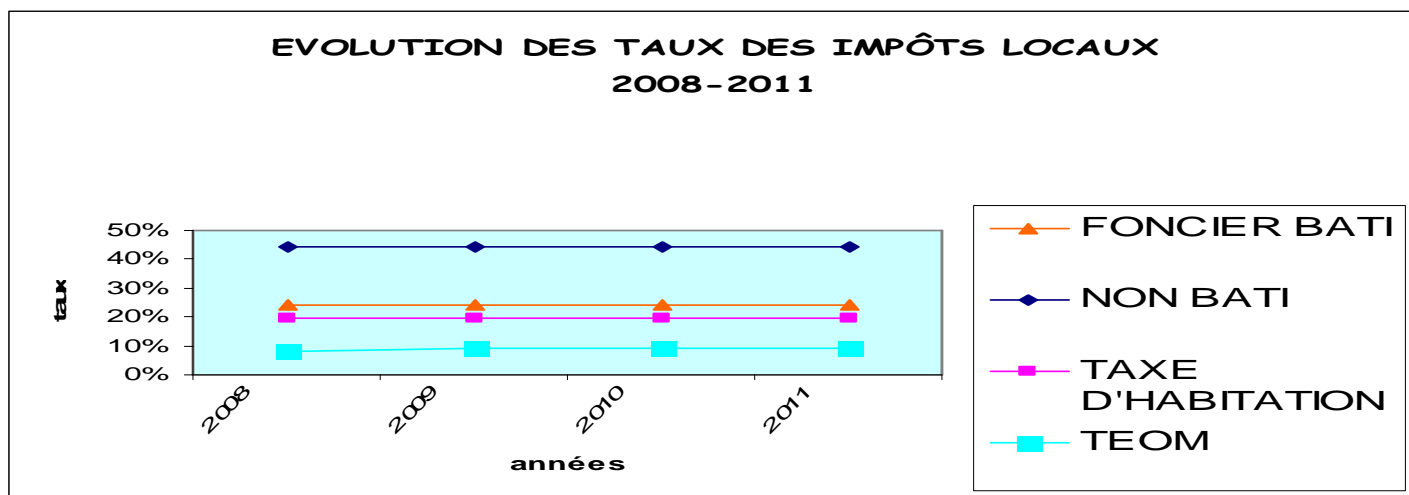
Il est à noter également que la Commune n'a pas attendu la crise de la dette actuelle pour systématiquement étudier les risques inhérents à chaque type d'emprunt proposé par ses partenaires bancaires, et pour optimiser ses charges financières.

La charte de bonne conduite « Gissler » (CBC) a été créée fin 2009 afin de régir les rapports entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Elle classifie au niveau national les risques portés par les différents types d'emprunts. Ceux de la Commune sont tous classés en 1A et 1B (emprunts fixes ou variables plafonnés ou encadrés, à risque minimum, sans effet de levier ou multiplicateur), cette échelle classant les produits les plus risqués en 6F.

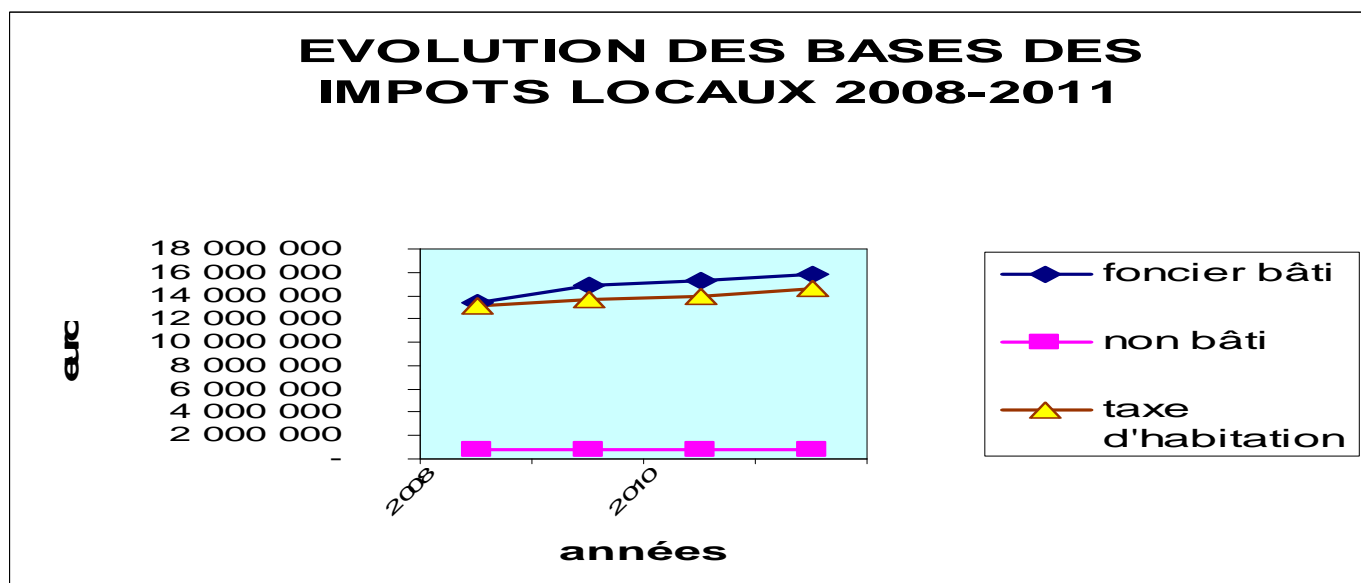
Maîtriser la pression fiscale, un engagement tenu

La fiscalité directe communale, principal levier d'action pour augmenter les ressources de la Ville, est concentrée sur le produit des impôts « ménages » qui en représentent 37,7% (taxe d'habitation et taxes foncières).

Depuis 2006, Saint-Martin de Crau a maintenu à l'identique ses taux de fiscalité directe (depuis 1994 pour le foncier non bâti), fidèle à la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale plus vite que l'inflation. La croissance de ces taux est donc de 0%. Seul le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté en 2009, passant de 8 à 9%, pour faire face à l'augmentation des coûts de traitement due à la fermeture de la décharge de Marseille, où étaient portés gratuitement les déchets jusque début 2010. Il devrait évoluer légèrement en 2012.



C'est essentiellement le fort dynamisme de l'urbanisation et de l'implantation d'entreprises (bases d'imposition) qui a permis à la Commune de conserver sa capacité d'action et de maintenir cette stabilité dans les taux. Par exemple, les bases de foncier bâti ont évolué de 18,5% entre 2008 et 2011 soit plus de 4,6% par an ; cette croissance des bases inclut l'augmentation légale votée en loi de finances (+ 2% en 2011, + 1,2% en 2010, + 2,5% en 2009, + 1,6% en 2008). Elle tend à se ralentir depuis 2010.



La tendance est à la contraction des ressources fiscales de fonctionnement, cumulée à la baisse des dotations de l'Etat (15,10% des ressources en 2011).

Les produits des services (tarifs cantines, piscine,...) représentent pour leur part seulement 2,8% des ressources. La politique tarifaire de la Commune, associée à sa volonté sociale, privilégie clairement l'accès au plus grand nombre dans les secteurs culturel, scolaire ou sportif, en maintenant des prix très en dessous du coût réel des services, tout en les réévaluant régulièrement en fonction de l'évolution des prix. La gratuité totale de la médiathèque (le prêt des CD était payant) et de la Maison de la Chasse ont d'ailleurs été décidés à partir du 1^{er} janvier 2012.

<i>Produits de la fiscalité par habitant</i>	2008	2009	2010	2011
taxe foncière bâti et non bâti et taxe d'habitation	574	582	606	638
Compensations de l'Etat	36	28	38	37
Produit fiscal y compris compensations	610	610	644	675
taxe d'enlèvement des ordures ménagères	83	96	101	107
Produit fiscal y compris TEOM	693	706	745	782
Reversements de fiscalité en provenance d'ACCM	473	484	487	496
dont Attribution de Compensation	376	369	373	381
dont Dotation de Solidarité Communautaire	96	116	114	115

L'évolution des taux est toujours pratiquée avec discernement, car le potentiel financier par habitant reste inférieur à la moyenne de la strate.

En 2012, comme depuis 2006, les taux de taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti resteront stables, sans augmentation

Nous devons toutefois rester très vigilants : en effet, outre les réelles difficultés au niveau national, la réduction des ressources des collectivités locales est désormais actée. Il est nécessaire, afin de ne pas hypothéquer l'avenir, de maintenir une politique de maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement, de recherche active de financement des investissements, et de poursuivre nos efforts dans le domaine du développement de la Commune, tout en restant centrés sur un service au public toujours plus performant. Même si la situation financière est saine, les perspectives d'évolution des comptes apparaissent plus contraignantes qu'elles ne l'ont jamais été depuis les lois de décentralisation.

4-NOS PROJETS POUR 2012

4-1- Economie et Emploi

Zones d'activité

Les 20 lots de la 3^e tranche de la zone d'activité du Salat (budget annexe) sont tous attribués. Ceux de la zone de la Chapelette (budget annexe) sont en attente.

Le transfert à la Communauté d'Agglomération de la totalité de la zone Ecopole a été finalisé en 2011. ACCM gère donc les zones Ecopole, Bois de Leuze, du Cabrau, et bientôt la zone du Salat.

Le développement actuel de nos zones est le résultat de plusieurs années d'efforts. Aujourd'hui, Saint Martin de Crau est reconnu comme un pôle logistique et économique majeur. Cette réussite s'est traduite par une croissance des ressources fiscales, nécessaire pour poursuivre le développement de la commune. Ce développement et les créations d'emplois bénéficieront également à notre Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) va permettre au commerce et à l'artisanat local d'envisager des actions de développement.

Emploi

Depuis le début de la crise, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté. Le nouvel Espace Emploi, dans lequel vont déménager début 2012 le Centre Emploi Formation (CEF), ainsi que l'antenne de la maison de l'emploi (MDE) et de la mission locale du delta, va permettre à ces services d'accueillir les usagers dans des conditions optimales, et de répondre au mieux aux besoins. Le CEF met en œuvre tous les dispositifs existants pour aider les demandeurs d'emploi, grâce par exemple à la création du guichet unique pour l'agriculture, et facilite les mises en relations entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

4-2- Agriculture

Nous poursuivons les actions en faveur des agriculteurs : défense du foin de Crau, de l'élevage, de nos produits AOC, soutien aux agriculteurs en difficulté, notamment à la suite de sinistres ou d'intempéries, préservation de notre nappe phréatique, aides aux associations d'arrosants qui participent à l'écoulement pluvial de la commune ainsi qu'au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Crau.

Le marché hebdomadaire de producteurs locaux mis en place sur le parking de la piscine se poursuivra en 2012.

4-3- Aménagement et services urbains, environnement

Aménagement urbain

L'Espace public couvert dont les travaux se termineront en 2012, va permettre d'ouvrir un lieu d'échanges et de rencontres au centre de la ville.

La nouvelle caserne des pompiers se terminera également en 2012, et permettra d'envisager la reconversion des terrains actuels, que le Conseil Général va rétrocéder à la Commune.

La 3^{ème} tranche des travaux du centre ville débuteront en mars 2012 à la suite des travaux de réseau d'ACCM démarrés à la mi-janvier.

Voirie communale et routes

Dans le cadre d'un projet cofinancé par le Conseil Général (FDADL), des travaux importants seront menés afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales et d'engager les travaux de voirie et de qualité environnementale dans le secteur de la Maison Familiale et Rurale.

Les travaux habituels d'entretien se poursuivront, de même que la réfection de certaines voies (tant en zone urbaine que rurale) et trottoirs pour faciliter l'accès aux handicapés.

Voiries, trottoirs et réseaux seront réalisés dans différents quartiers, et, après la création du rond point des Ferrades, le rond point d'entrée Est de la Ville sera réaménagé.

Le 4^e tronçon de la déviation RD24 ayant été achevé par le Conseil Général en octobre 2011, la circulation des camions et transits autour de St Martin de Crau va être facilitée.

Autres opérations d'aménagement

L'aménagement d'un chemin d'accès piétonnier à la Baisse de Raillon sera finalisé.

Malgré les difficultés liées à une procédure d'expropriation complexe, le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Crau) projette toujours de réaliser un bassin de rétention dans la carrière de Gouirard, avec la participation des Communes membres de ce syndicat.

De nombreux projets pour la mise en valeur et l'embellissement de notre Commune vont voir le jour.

Cadre de vie dans les quartiers

Les propositions de travaux faites par les représentants de quartiers, ou demandées directement par la population seront étudiées, et certaines réalisées en fonction de la pertinence et des budgets prévus ;

L'enfouissement des réseaux EDF/Télécom continuera selon un programme arrêté avec le SMED ;

Fleurissement

Les plantations et aménagements paysagers se poursuivront en différents lieux de la Commune ;

Le fleurissement habituel permettra à notre Commune de conforter sa notoriété de ville propre et fleurie, en maintenant la troisième fleur;

Environnement et développement durable

La mise en place de composteurs individuels se poursuivra, ainsi que l'éducation au tri sélectif.

Les travaux permettant la création de jardins potagers familiaux, respectueux de l'environnement, ayant été réalisés en 2011, ce projet pourra être mis en place.

Des pistes cyclables seront intégrées dans toute nouvelle construction, avec un projet de maillage pour relier les pistes entre elles.

Le jardin des quatre éléments sera réhabilité.

La rénovation du parc d'éclairage public sera poursuivie, avec mise en place de lampes économes en énergie.

La prime solaire « énergies renouvelables », mise en place en 2009, sera améliorée pour l'installation de chauffe-eau solaires, et une nouvelle prime sera instaurée en 2012 pour certains travaux d'isolation des combles réalisés par les particuliers.

Au niveau des bâtiments publics, toute nouvelle construction sera envisagée en basse consommation énergétique.

Nous poursuivons l'étude de l'agrandissement de l'Ecomusée (future Maison de la Crau)

Par ailleurs, la Commune continue d'animer et de coordonner le dossier NATURA 2000.

Dans le cadre d'une consultation sur les projets d'avenir, la démarche territoriale et citoyenne vers un développement durable sera poursuivie, il en résultera un programme d'actions (de type Agenda 21) avec et pour la population.

La Commune sera partie prenante dans la mise en place de méthanisation ou tout autre procédé écologique pour un apport volontaire de nos ordures ménagères.

Par ailleurs, la Commune poursuit son action contre la Société du pipeline Sud Européen à la suite de la dégradation de la Crau.

4-4- logement, familles

Logement et urbanisme

Nous poursuivrons notre politique de développement cohérent de l'habitat, en favorisant une mixité maîtrisée, et en permettant à des familles et de jeunes saint martinois d'accéder à des logements dont les loyers sont en adéquation avec leurs revenus. Nous nous efforcerons d'atteindre durant la mandature les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) d'ACCM. Nous mènerons également toutes les actions en défense nécessaires contre les attaques portées contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

4-5- Interventions sociales et santé

Services en faveur des personnes âgées

A travers les actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les services en faveur des personnes âgées continueront à évoluer en fonction des besoins.

La campagne de prévention et de santé publique « St Martin de Crau, trois gestes pour une vie » se poursuivra.

L'Analyse des Besoins Sociaux lancée par le CCAS permettra là aussi d'envisager des pistes d'actions pour les années à venir.

Actions en faveur des personnes en difficulté

Le CCAS se charge également d'aider les personnes en difficulté, financière ou sociale. Les demandes d'aide restent élevées, conséquence directe de la crise.

Comme les années précédentes, nous mènerons, dans le domaine de la prévention et de la santé publique, une nouvelle campagne de lutte contre les abus d'alcool et la toxicomanie.

Dans le cadre de l'ACCM, nous réfléchissons à des solutions d'accueil d'urgence.

4-6- Sport et jeunesse

Sport

Nous poursuivrons la modernisation et l'amélioration des installations sportives existantes, notamment grâce aux subventions obtenues dans le cadre du financement des travaux de proximité.

La construction d'une nouvelle salle sportive sera lancée à l'Est de la Commune, pour la Maison Familiale et Rurale et le club de culturisme.

La création d'un tennis couvert sera étudiée.

L'étude d'un complexe sportif sera poursuivie.

Enfance et Jeunesse

La création d'un pôle jeunesse, coordonnant les actions municipales et extra municipales, reste prévue, avec une installation dans les locaux qui seront libérés lorsque l'école de musique intercommunale déménagera en septembre 2012.

Une réflexion est menée pour continuer à développer des actions en faveur des jeunes hors temps scolaire.

La Commune de Saint Martin de Crau a toujours accordé une importance prioritaire à l'éducation à la citoyenneté. Malgré un désengagement de l'Etat, le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales a été renouvelé, et un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) a été mis en service en 2011. Il devrait intégrer ses locaux définitifs au Val boisé courant 2012.

Par ailleurs, la halte garderie « Les Petits-Pas », transformée en structure multi-accueil, est en cours de réaménagement et pourra accueillir 40 enfants fin du premier trimestre 2012.

4-7- Culture

L'agrandissement et la modernisation de la médiathèque se poursuivra également en 2012, avec des espaces mieux adaptés. Par ailleurs, l'accès pour tous à la culture sera accru par la gratuité totale de son inscription, CD inclus.

Le Salon du Livre Jeunesse sera reconduit.

De nombreuses animations culturelles seront favorisées et soutenues, et l'accès à la Maison de la Chasse et de la Nature sera rendu gratuit.

4-8- Enseignement

Locaux et fonctionnement

Concernant les locaux scolaires, la réfection des bâtiments, dans un souci d'économie d'énergies, se poursuivra selon un plan annuel, de même que différents travaux de sécurisation des cours et des salles de classes. En 2011, une salle d'accueil et de motricité a été créée à l'école de Caphan.

La Commune continuera à contribuer au fonctionnement de ses écoles maternelles et primaires, dans les meilleures conditions pour les enseignants et les enfants.

Cantines scolaires

Un réfectoire mieux adapté à la taille de l'école maternelle a été mis en service au Groupe Scolaire du Logisson.

La part des produits frais et bios sera encore améliorée, ainsi que la semaine du goût;

L'opération « un fruit pour la Récré », destinée à toutes les écoles maternelles et primaires de la commune, sera reconduite (1 200 fruits sont distribués par jour dans nos écoles).

4-9- Sécurité des personnes et des biens, salubrité publique

L'effectif en augmentation de la police municipale de proximité permet une surveillance renforcée et des actions de prévention de la petite délinquance. Nous devons préserver notre qualité de vie en maintenant et en intensifiant nos efforts dans la lutte quotidienne contre toutes les formes d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens : en particulier contre des actes de vandalisme insupportables et coûteux. Pour ce faire, l'installation de la vidéo protection, après les travaux réalisés fin 2011, sera opérationnelle. Par ailleurs, le numéro vert mis en service en 2011 sera toujours accessible pour contacter la police municipale, qui déménagera dans de nouveaux locaux.

Le CLSPD a été relancé avec la mise en place d'un Groupe de travail chargé de la protection de l'enfance et un Groupe de « veille jeunesse » avec l'ensemble des partenaires concernés.

La Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (CCTP) créée en décembre 2011, est opérationnelle dès 2012.

Pour lutter contre l'insécurité routière, des dispositions ont déjà été prises, notamment à Caphan (cheminement piéton, ralentisseurs, signalisation lumineuse, ...). Un radar pédagogique, pour faire respecter les limitations de vitesse, est en fonction et sera déplacé sur plusieurs secteurs. D'autres mesures interviendront cette année : réaménagement de voies, brises vitesse ou rétrécissement de la chaussée seront étudiés, sans oublier les contrôles de vitesse en étroite collaboration avec la Gendarmerie. Le centre ville, en zone bleue, restera limité à 30 km/heure.

Pompes funèbres

L'achat d'un nouveau véhicule en 2011 va permettre de continuer à proposer à la population un service de qualité.

4-10-Administration générale, festivités et vie associative

Festivités - vie associative

Pour soutenir l'activité locale, nous développerons également nos foires agricoles (foire de la Saint-Valentin) et le marché hebdomadaire. Le Marché Nocturne et le Marché de Noël seront encore améliorés dans l'avenir.

La salle Mistral accueille désormais les fêtes et manifestations associatives dans les meilleures conditions. La salle Aqui Sian Ben a été réaménagée en deux salles, dont une salle de conférences.

L'aide au bénévolat sera renforcée, grâce en particulier aux services évolutifs de la Maison des Associations.

La « Fiest'Assos », plébiscitée par les associations et le public saint martinois, sera reconduite, ainsi que les nombreuses autres fêtes locales.

Grâce aux installations prévues à cet effet, le Centre de la Baisse de Raillon continuera à être proposé aux associations pour leurs manifestations annuelles.

Les gîtes du Foirail et de la Gardiole resteront également accessibles pour loger temporairement les participants à des rencontres associatives.

**Tous ces projets seront financés avec un souci constant de maîtrise
de la fiscalité locale :**
**En 2012, les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes
foncières ne seront pas augmentés**

CONCLUSION

Le débat d'orientations budgétaires permet de dresser les grandes lignes de l'action municipale pour l'exercice budgétaire en cours et d'opérer des choix fondamentaux pour les prochaines années, notamment grâce à l'aide du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA), qui a été voté pour la période 2009/2011 (avec des réalisations dont l'échelonnement est prévu jusqu'à fin 2012), et dont la programmation pluriannuelle est jointe au présent document.

Pour chaque action envisagée, la Municipalité sollicite des subventions auprès de ses partenaires privilégiés, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil Général des Bouches du Rhône. En raison de la pertinence des projets défendus, de leur intégration dans un programme pluriannuel et de la mobilisation constante des élus et des services communaux, des financements nous sont fréquemment accordés : ils permettent d'alléger d'autant la part revenant à la Commune, et de maintenir le recours à l'emprunt dans les limites actuelles. Nous continuerons à solliciter le Département pour des demandes en matière de Travaux de Proximité.

Ne connaissant pas, au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, le montant total des aides qui seront accordées à notre Commune, certaines réalisations pourraient être reportées, certaines orientations pourraient s'en trouver modifiées avant même le vote du budget primitif 2012.

Rigueur, recherche d'économies, emprunts stabilisés, taux de fiscalité maîtrisés pour une gestion saine au service d'une politique ambitieuse, tels ont toujours été et tels seront nos objectifs pour ces orientations budgétaires.

Un travail important attend les élus et les services : Saint Martin de Crau doit conserver au sein de la Communauté d'Agglomération son dynamisme, et faire en sorte qu'il soit communicatif afin que tous œuvrent au mieux vivre de nos populations. C'est ce à quoi nous nous attacherons.

Annexe : Projets structurants hors taxes, tranche 2012

Non surlignés :co-financement
acquis

Surlignés : en cours d'insctruction

intitulé	co-financeurs		montant HT	% de subvention	avancement projet
Construction d'une nouvelle salle de sport		coût estimé initial	515 332,00 €		débuté 2011
	C. Général CDDA	subventions	273 128,00 €	53%	
Aménagement bassin paysager		coût estimé initial	350 000,00 €		travaux à prévoir au BP2012
	C. Général CDDA	subventions	185 500,00 €	73%	
	C. Régional contrat développement		70 000,00 €		
Aménagement halte-garderie		coût estimé initial	360 205,00 €		débuté 2011
	C. Général CDDA	subventions	159 000,00 €	80%	
	DETR		66 231,00 €		
	<u>CAF</u>		<u>62 934,00 €</u>		
Réaménagement de l'Ecomusée - Maison de la Crau		coût estimé initial	963 561,00 €		travaux à prévoir au BP2012
	C. Général CDDA	subventions	275 600,00 €	80%	
	<u>FEDER</u>		<u>337 246,00 €</u>		
	<u>C. Régional contrat développement</u>		<u>158 003,00 €</u>		
Réalisation d'un espace public couvert		coût estimé initial	2 040 916,00 €		solde à prévoir au BP 2012
	C. Général CDDA	subventions	1 015 414,00 €	80%	opération faisant partie d'une autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP)
	<u>C. Régional contrat développement</u>		<u>450 000,00 €</u>		
	<u>FISAC</u>		<u>167 319,00 €</u>		

intitulé	co-financeurs		montant HT	% de subvention	avancement projet
Aménagement du centre ville		coût estimé initial	926 688,00 €		travaux à prévoir au BP2012
	C. Général CDDA	subventions	491 145,00 €	80%	
	C. Régional contrat développement		220 000,00 €		
	<u>FISAC</u>		30 205,00 €		
Réalisation de rond-points aux entrées de ville		coût estimé initial	772 796,00 €		solde à prévoir au BP2012
reste rond point Avenue Nostradamus	C. Général CDDA	subventions	409 582,00 €	81%	
	<u>C. Régional contrat développement</u>		219 435,00 €		
Travaux dans les quartiers		coût estimé initial	1 349 992,00 €		solde à prévoir au BP 2012
	C. Général CDDA	subventions	715 496,00 €	53%	
démarche citoyenne		coût estimé initial	500 000,00 €		à prévoir BP 2012
	<u>C. Régional contrat développement</u>	subventions	200 000,00 €	40%	
travaux d'assainissement hydraulique, cheminement piéton		coût estimé initial	400 000,00 €		à prévoir BP 2012
	<u>C. Régional contrat développement</u>	subventions	120 000,00 €	30%	
infrastructures de communication mise en place d'un réseau multiservices		coût estimé initial	150 000,00 €		débuté 2011
	<u>C. Régional contrat développement</u>	subventions	<u>60 000,00 €</u>	40%	
Vidéoprotection		coût estimé initial	207 920,00 €		débuté 2011
	FIPD-ACSE	subventions	51 708,00 €	44%	
	ETAT (étude faisabilité)		5 040,00 €		
	<u>FISAC</u>		<u>35 342,00 €</u>		
travaux d'écoulement des eaux pluviales et voiries		coût estimé initial	600 000,00 €		à prévoir BP 2012
	<u>C.Général FDADL 2012</u>	subventions	360 000,00 €	60%	

